

La culture, patrimoine de l'humanité

2008

Patrimoine commun de l'humanité, la culture est de plus en plus intégrée comme quatrième « pilier » du développement durable (en plus du social, de l'économique et de l'environnement), notamment depuis la Conférence internationale pour le développement durable en 2002), ou comme une dimension transversale, voire comme le fondement de tout développement.

Sommaire de cet article

- [Diversité culturelle et développement durable](#)
- [Diversité linguistique, diversité biologique](#)

Diversité culturelle et développement durable

Au-delà de la croissance économique, la culture donne au développement sa dimension qualitative et éthique, c'est-à-dire proprement humaine ; la diversité culturelle rappelle qu'il n'existe pas un mode unique de développement.

Selon l'Unesco, la culture est « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social ; elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La diversité culturelle est un patrimoine de l'humanité ».

L'introduction du plan d'action du Sommet Mondial du Développement Durable de 2002 indique que « la paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains et des libertés fondamentales, notamment le droit au développement, ainsi que le respect de la diversité culturelle, sont essentiels pour assurer un développement durable ». Le rapport 2004 du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) sur le développement humain portait sur la « liberté culturelle », préconisant la mise en œuvre de « politiques multiculturelles pour des sociétés plus intégratrices ». Il ne s'agit pas de préserver des traditions en tant que fins en soi mais d'élargir les possibilités de choix individuels sans qu'une identité culturelle ne conduise à des exclusions (en matière d'éducation, santé, travail...). Une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été adoptée en 2005, prévoyant une commission de conciliation et un tribunal arbitral. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est entrée en vigueur en avril 2006.

Si la culture est une richesse et un bien commun elle est aussi la base d'une industrie, dont l'essentiel du marché se réalise entre pays occidentaux, les Etats-Unis demeurant le plus grand exportateur de services audiovisuels et les pays du Sud ne réalisant que 1 % des exportations mondiales de biens culturels.

Diversité linguistique, diversité biologique

Les 195 Etats membres de l'ONU comptent environ 7500 communautés, ethnies ou peuples et 6500 langues. 96 % ne sont parlées que par 4 % de la population mondiale. Elles disparaissent au rythme de deux par mois en moyenne. Treize des dix-sept pays les plus riches sur le plan de la diversité biologique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Indonésie, l'Inde, l'Australie, le Mexique, le Brésil, la République du Congo, les Philippines, les Etats unis, la Malaisie, la Chine, le Pérou et la Colombie, figurent aussi parmi les 25 pays où l'on retrouve le plus de langues endémiques, parlées uniquement à l'intérieur de leurs frontières. Ces langues sont en général pratiquées par des communautés locales qui connaissent des informations uniques et précieuses sur les écosystèmes qu'ils habitent, informations menacées de

disparition.

- [Liste et cartes des langues dans le monde](#)
- [Des infos sur la diversité culturelle, sur le site de l'UNESCO](#)